

JPB  
JB



**PROCÈS-VERBAL  
DU 9 MARS 2018  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**Présences et quorum**

**PRÉSENTS**

**Conseillers**

: M. Bruno Roy  
: M. Gérard Desjardins  
: M. André Blouin  
: M. Rodrigue Ouellet  
: M. Denis Blanchette  
: M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Il est **19h00**, la séance extraordinaire débute sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

**Convocation et objet**

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil pour traiter des sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

1. Chauffeur
2. Téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies
3. Période de questions
4. Levée de la séance

1. **CHAUFFEUR**

**18-50** **CONSIDÉRANT** QUE la saison d'hiver tire à sa fin et les abords des chemins doivent être dégagés rapidement avec la souffleuse à neige afin d'éviter les dommages à nos chemins municipaux, ce printemps.

JPB  
JB

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Gervais Parent  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal engage monsieur Nelson Soucy à temps partiel,  
considérant que monsieur Soucy possède plusieurs années d'expérience en  
tant qu'opérateur des véhicules de déneigement.  
Rémunération : selon la grille des salaires adoptée par le conseil municipal.

## 2. TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES

### DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE ET D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES MUNICIPALITÉS MAL DESSERVIES

18-51 **ATTENDU que** plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent ne sont pas, ou  
sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU que** plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent sont mal  
desservies par le réseau Internet;

**ATTENDU que** la faible densité de la population des municipalités mal  
desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs  
à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la  
faisabilité et la rentabilité financière;

**ATTENDU que** les réseaux de télécommunications cellulaires et d'Internet  
haute vitesse sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de  
nos milieux;

**ATTENDU que** le gouvernement du Québec a lancé un programme de  
financement en décembre 2016 appelé *Québec Branché* qui ne finançait que  
des projets d'Internet haute vitesse;

**ATTENDU que** *Québec Branché* était un programme adapté aux  
télécommunicateurs;

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette  
appuyé par monsieur Gervais Parent  
et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-  
Garnier demande au gouvernement du Québec de mettre en place un

JPB  
JB

programme de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au gouvernement du Québec de mettre en place un programme de financement permettant aux MRC et aux municipalités de déposer des demandes financières même si elles ne sont pas déposées conjointement avec un télécommunicateur.

**DEMANDE ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR LE FINANCEMENT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE TÉLÉPHONIE CELLULAIRE DANS LES RÉGIONS MAL DESSERVIES**

**18-52** **ATTENDU que** la région du Bas-Saint-Laurent compte de nombreuses zones qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU que** la faible densité de la population des régions mal desservies affecte négativement la priorité des différents télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**ATTENDU que** les réseaux de télécommunications cellulaires sont essentiels pour la sécurité publique et le développement de nos milieux;

**ATTENDU que** le 21 décembre 2016, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi la « Politique réglementaire de télécom » (réf. : 2016-496) qui énonce l'objectif du service universel suivant : *les Canadiens, dans les régions urbaines, ainsi que dans les régions rurales et éloignées, ont accès à des services vocaux et à des services d'accès Internet à large bande, sur des réseaux fixes et sans-fils mobiles;*

**ATTENDU que** le CRTC est en processus d'élaboration d'un régime de financement de la large bande;

**ATTENDU que** par le régime de financement de la large bande du CRTC, les demandeurs pourront soumettre des propositions pour aménager ou améliorer l'infrastructure d'accès ou de transport des services d'accès Internet à large bande fixes et sans-fils mobiles;

**ATTENDU que la** « Politique réglementaire de télécom » et les critères du futur régime de financement de la large bande du CRTC ne sont pas clairs relativement au financement de la téléphonie cellulaire;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet appuyé par Denis Blanchette

JPB  
JB

et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au gouvernement du Canada de mettre en place un régime de financement permettant de déposer des demandes d'aide financière pour des projets de développement de téléphonie cellulaire;

**DEMANDE ADRESSÉE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC POUR  
MODIFIER LA GRILLE TARIFAIRE DES LOYERS  
D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS DE TÉLÉPHONIES  
CELLULAIRES POUR LES PROJETS MUNICIPAUX**

**18-53** **ATTENDU que** l'occupation du territoire est une priorité du gouvernement québécois;

**ATTENDU que** la faible densité de la population des MRC et municipalités mal desservies affecte négativement la priorité des différents grands télécommunicateurs à étendre la couverture cellulaire qui est basée en grande partie sur la faisabilité et la rentabilité financière;

**ATTENDU que** les MRC et les municipalités devront être partenaires avec les grands télécommunicateurs pour la réalisation des prochains projets de téléphonie cellulaire;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec a un vaste réseau de télécommunications partout au Québec;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec fait une étude pour identifier s'il a des fibres optiques excédentaires qui permettraient à des fournisseurs internet d'utiliser une partie de son réseau pour offrir du service Internet haute vitesse aux régions peu ou mal desservies;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec a également une dizaine de tours de télécommunication sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**ATTENDU que** certaines tours de télécommunication d'Hydro-Québec pourraient solutionner la problématique de couverture cellulaire déficiente dans certaines municipalités;

**ATTENDU qu'**Hydro-Québec se montre ouvert à partager ses tours pour permettre aux télécommunicateurs d'installer leurs équipements radio de téléphonie cellulaire, moyennant un loyer d'occupation;

**ATTENDU que** le loyer d'occupation d'Hydro-Québec a une incidence majeure sur la concrétisation ou non de projet de développement de

JPB  
JB

téléphonie cellulaire dans les MRC et municipalités qui ne sont pas, ou sont mal desservies, par le réseau de téléphonie cellulaire;

Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins appuyé par monsieur André Blouin et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

Que les membres du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Charles-Garnier demandent à la société Hydro-Québec d'appliquer un loyer correspondant à 10 % de la valeur établie par la grille tarifaire actuelle, plafonné à 3 500 \$, pour l'installation d'équipement servant à la téléphonie cellulaire dans une infrastructure appartenant à Hydro-Québec, dans le cas où une MRC et/ou une municipalité seraient impliquées financièrement.

**APPUI À LA MRC DE TÉMISCOUATA POUR SES COMMENTAIRES ET RÉPONSES ÉMIS LORS D'UNE CONSULTATION SUR UN CADRE TECHNIQUE, POLITIQUE ET DE DÉLIVRANCE DE LICENCES CONCERNANT LE SPECTRE DE LA BANDE DU 600 MHz (NO. SLPB 005-17)**

**18-54** ... **ATTENDU que** le ministère de l'innovation, de la Science et du Développement économique du Canada (ISDE) a lancé le 4 août 2017 une consultation sur la délivrance de licences du spectre de 600 MHz (réf. : Avis SLPB 005-17 de la gazette du Canada);

**ATTENDU que** le spectre de 600 MHz serait favorable aux régions puisque les ondes, moins puissantes, parcourent de plus grandes distances;

**ATTENDU que** le spectre de 600 MHz serait mis aux enchères par ISDE en 2019;

**ATTENDU que** par le passé, le processus d'attribution du spectre aux grands télécommunicateurs n'a pas favorisé les régions;

**ATTENDU qu'**avec l'aide d'un consultant en télécommunication, la MRC de Témiscouata a déposé le 2 octobre 2017 et le 2 novembre 2017 à ISDE des réponses aux questions et des commentaires visant à favoriser le développement de la téléphonie cellulaire dans les régions où le service est désuet et/ou absent ;

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal

JPB  
JB

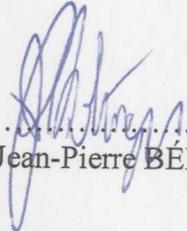
Que les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier appuient les commentaires et les réponses émis par la MRC de Témiscouata sur la consultation SLPB-005-17 d'ISDE dans le cadre technique, politique et de délivrance de licences concernant le spectre de la bande de 600 MHz.

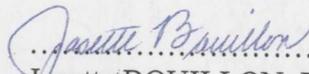
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

18-55 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement de lever la séance à 20h01.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

  
.....  
Josette BOUILLON, DG et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.